

/ Tout savoir sur la collecte



Présentation des bacs à la collecte

Les bacs sont à présenter :

- > peu de temps avant la collecte ou la veille au soir pour une collecte matinale,
- > en bordure de trottoir au plus près de la chaussée,
- > poignée tournée vers la chaussée,

et à remiser au plus tôt après la collecte.

Jours fériés

Le service de collecte n'est pas assuré les jours fériés. En cas de jour férié, la collecte des bacs (ordures ménagères et recyclables) est décalée au jour suivant, à compter du jour férié jusqu'en fin de semaine.

Remisage des bacs

Les bacs ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique afin de ne pas gêner le cheminement piéton, l'accès aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes, aux poussettes... et préserver la qualité de l'espace public.

Conformément à l'article R 610-5 du code pénal, la violation ou le manquement à l'obligation de remiser sont punis au titre de l'amende prévue pour les contraventions de 1ère catégorie.

Vol ou détérioration des bacs

L'utilisateur est l'unique gardien des différents bacs qui sont mis à disposition.

Le remplacement des bacs est assuré suivant les modalités suivantes :

- > lors de détérioration par l'utilisateur, volontaire ou involontaire, imputable à l'utilisateur, le remplacement du bac est facturé.
- > En cas de vol ou incendie, l'utilisateur doit :
 - soit appeler les services de Brest métropole (02.98.33.50.50),

- soit déposer plainte au commissariat le plus proche et transmettre le récépissé de plainte pour obtenir le remplacement du bac. Pour limiter les délais, la demande de remplacement peut être faite par téléphone avant envoi du récépissé de plainte.

Demander une poubelle

Votre poubelle est défectueuse ? Vous pouvez demander son remplacement ou sa réparation. De même si vous venez d'emménager ou que la famille s'agrandit.

Vous trouverez [sur cette page](#) ➡ l'ensemble des informations pour préparer et réaliser votre démarche en toute sérénité.

Quand se déroule la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif dans ma rue ?

Pour connaître les jours de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif dans votre rue, il suffit de consulter la carte ci-dessous, en zoomant sur Guipavas.

Un clic sur votre rue permet ensuite de faire apparaître une fenêtre contextuelle qui donne le jour de passage de la collecte.

La carte interactive

